



?V?ersion digitale de mon livre publi?é et vendu an ligne non conforme à la version papier

Par **sergedulac**, le **04/10/2023** à **05:47**

Bonjour?. Je suis l'auteur d'un livre intitulé : Accéder à la dimension invisible de soi. Publié par xxxxxx. Il est sorti dans toutes les librairies le 20 septembre 2023 et depuis cette date les plateformes en ligne propose également une version digitale. Il s'avère que la version digitale ne respecte pas les polices de caractère qui sont nécessaires à la compréhension du livre. En effet, j'utilise, dans un même paragraphe, différentes polices pour parler de cette réalité ou bien de la réalité du rêve ou encore d'une réalité supérieure, et cela permet d'expliquer des choses restées, jusque-là, inexplicables. C'est donc ce qui fait l'originalité et la force de mon livre. Mais sur la version digitale le texte ne fait plus aucun sens puisque toutes les polices de caractère sont les mêmes et je passe donc pour un débile !

J'en ai averti mon éditeur il y a 6 jours, mais celui-ci ne répond pas à mes questions, et ne me tient absolument pas au courant de la manière dont il compte résoudre le problème. Il ne me dit pas non plus pourquoi, sur leur propre site, mon livre n'apparaît pas et ne me donne aucune explication sur le fait qu'xxxxxx a dû annuler les précommandes à la date du 20 septembre sans garantie de quand le livre sera à nouveau disponible.

Beaucoup de gens ont acheté une version digitale erronée et je panique quand je vois que malgré mes demandes de jeudi dernier, ces versions digitales sont toujours en vente aujourd'hui. Tous les emails que j'écris à l'éditeur avec des demandes d'explication sont ignorées par lui. Il ne répond pas non plus à mes appels et son attitude à mon égard est très désagréable et même insultante. J'ai déjà dû, avant d'e donner le bon à tirer, envoyer 6 fois les mêmes corrections à faire et il était ennuyé et m'accusait de vouloir faire trop de correction alors que c'était tout le temps les mêmes mais qu'ils ne relisaient jamais le document avant de me le renvoyer, chaque fois, pour un bon à tirer qui n'avait pas de sens.

J'ai également voulu faire rectifier le titre puisque je voyais partout sur internet: Accéder à UNE dimension invisible de soi alors que le vrai titre est: Accéder à LA dimension invisible de soi. J'en suis venu à contacter moi-même des librairies en ligne pour demander à rectifier le titre et demander l'arrêt de la vente de la version digitale qui m'est trop détrimentale. Je ne sais plus que faire. J'ai exigé le retrait de la version digitale de toutes les plateformes ainsi que le dédommagement pour les lecteurs qui l'ont déjà téléchargé. Rien n'a été fait et le livre digital, qui n'a aucun sens, continue d'être propagé sur toutes les plateformes !~

Que puis-je faire à ce stade ? L'éditeur m'avait obligé à donner aussi mes droits de traduction alors que j'avais déjà moi-même fait la traduction de mon livre en anglais et que je ne voulais pas leur donner, vu qu'ils ne publient que dans les pays francophones. Devant leur incompétence et la manière dont il me traite, c'est important pour moi de récupérer ces droits de traduction puisque je ne leur fais plus du tout confiance.

Je trouve cela incroyable que l'éditeur soit au courant depuis 6 jours qu'il y a un problème

majeur avec la version digitale et que je continue de le voir en vente de partout en ligne. Le titre non plus n'a pas changé bien que, depuis fin août, alors qu'il était en précommande, j'en ai informé mon éditeur. La date de sortie était même affichée pour le 6 septembre alors que finalement, elle a eu lieu le 20 septembre. Je raconte tout ça afin que vous vous rendiez compte que je traite avec un éditeur incompétent et trop susceptible pour admettre ses fautes. J'ai vraiment besoin d'aide donc si vous pouvez m'aider je vous en remercie grandement.

Bonjour,

Merci de respecter nos CGU en ne citant pas de nom de personne ou d'entreprise.

Par **Pierrepauljean**, le **04/10/2023** à **07:29**

bonjour

il faut d'abord relire les clauses du contrat que vous avez signé

ensuite il faut adresser un courrier en RAR à l'éditeur ou toute autre entité avec laquelle vous avez un désaccord